



ÉTABLISSEMENT PUBLIC INTERDÉPARTEMENTAL
Yvelines • Hauts-de-Seine

PROCES-VERBAL

**COMITÉ D'HYGIENE, DE
SECURITE ET DES
CONDITIONS DE
TRAVAIL**

du

8 décembre 2020

État de présence

Représentants de l'administration

TITULAIRES	Qualité	Présence	Vote
Jeanne BECART	Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale		X
Grégory DEBOUT	Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive		X
Sophie DUJARDIN-JOSEPH-FRANCOIS	Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions		X
Ghislain FOURNIER	Président de la commission Personnel, administration générale		X
Pierre NOUGAREDE	Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie		X

SUPPLÉANTS	Qualité	Présence	Vote
Rita DEMBLON-POLLET	Membre de la commission Personnel, administration générale		
Nicolas GIRAULT	Archéologue chargée du suivi administratif des opérations		
Corinne PETIT-GROUD	Adjointe au chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions		
Josette JEAN	Membre de la commission Personnel, administration générale	X	
		Votants : 5	

Représentants des organisations syndicales

TITULAIRES	Organisation syndicale	Présence	Vote
Aurélie SUBTIL	CGT		X
Thierry COUPEAU	CGT		
Hervé GENINASCA	Convergence syndicale		X
Yves BERRY	Convergence syndicale		X
Sandrine LEFEVRE	Convergence syndicale		X

SUPPLÉANTS	Organisation syndicale	Présence	Vote
Olivia MAURIC	CGT		
Jean-Philippe VIOLETTE	CGT		X
Jean-Pierre BURDET	Convergence syndicale	X	
Eric CELERIER	Convergence syndicale	X	
Olivier TRONCIN	Convergence syndicale		
		Votants : 5	

Monsieur Dominique BENOIT, Secrétaire général de l'Etablissement public interdépartemental, assure le secrétariat de séance.

Conformément au règlement intérieur adopté le 27 mai 2019, Monsieur GENINASCA assure la fonction de secrétaire du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

ORDRE DU JOUR

* * * * *

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 4 mai 2020
- 2) Modification de la composition du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 3) Point de situation sur l'ajustement des organisations de travail mises en œuvre depuis le 19 octobre 2020
- 4) Mise à jour des Documents Uniques
- 5) Retour sur la visite de site du 28 février 2020 au 2 bis avenue Clément Ader 78 000 Versailles
- 6) Calendrier des visites de site 2021
- 7) Questions diverses

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 4/5/2020

Mis à part les erreurs sur l'état des présences (notamment, Gaël BECOT non membre du CHSCT, Sandrine LEFEVRE titulaire, et non suppléante, présente et votante, Olivier TRONCIN suppléant absent et Mme PETIT-GROUD appartenant au service de l'adoption et non de l'archéologie) le procès-verbal de la séance du 4/05/2020 n'appelle aucun autre commentaire.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n°2 – Modification de la composition du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de travail

Information sur la modification des membres composant le CHSCT (arrêté non communiqué).

Nouvelle composition :

Représentants de la collectivité

Membres titulaires

- Madame Jeanne Bécart, Vice-présidente de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Grégory Debout, Chef du service interdépartemental de l'archéologie préventive,
- Madame Sophie Dujardin-Joseph-François, Chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions,
- Monsieur Ghislain Fournier, Président de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Pierre Nougarede, Directeur du service interdépartemental de l'entretien et de l'exploitation de la voirie

Membres suppléants

- Madame Rita Demblon-Pollet, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Monsieur Nicolas Girault, archéologue,
- Madame Josette Jean, membre de la commission Personnel, administration générale,
- Madame Corinne Petit-Groud, adjointe au chef du service interdépartemental des agréments et des adoptions,

Représentants du personnel

Membres titulaires

- Madame Aurélie Subtil (CGT)
- Monsieur Thierry Coupeau (CGT)
- Monsieur Hervé Géninasca (Convergence syndicale)
- Monsieur Yves Berry (Convergence syndicale)
- Madame Sandrine Lefèvre (Convergence syndicale)

Membres suppléants

- Madame Olivia Mauric (CGT)
- Monsieur Jean-Philippe Violette (CGT)
- Monsieur Jean-Pierre Burdet (Convergence syndicale)
- Monsieur Eric Célérier (Convergence syndicale)
- Monsieur Olivier Troncin (Convergence syndicale)

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n°3 – Point de situation sur l'ajustement des organisations de travail mises en œuvre depuis le 19 octobre 2020

En compléments des informations (Point de situation) transmises le 6 novembre 2020 par courriel (cf. annexe jointe au présent PV), les responsables de services et direction apportent les éléments nouveaux suivants :

Service adoption :

Au 15 décembre, l'ensemble des entretiens effectués par les travailleurs sociaux avec les familles sera réalisé en présentiel. Les mesures de distanciation et les gestes barrières seront mis en place au domicile des familles, cependant si les conditions se révèlent insatisfaisantes, les entretiens seront reportés.

Lors des échanges en visioconférence le logiciel Teams rencontre des problèmes de fluidité.

Direction de la voirie :

Rappel d'un contexte du confinement actuel plus complexe par rapport au premier.

Un bilan a été réalisé avec l'ensemble des assistants de prévention sur les bonnes pratiques et les difficultés. Chacun a pu échanger sur les solutions mises en place sur les sites, aussi bien pour les personnels de bureau que pour les centres d'exploitation, notamment sur le STYVS où une nébulisation de la cabine des véhicules d'exploitation est réalisée au changement de chauffeur.

Service archéologie :

Situation analogue aux informations déjà transmises.

Point d'information : pas de vote

Point n°4 – Mise à jour des Documents Uniques

Dominique Benoît informe que les documents uniques sont à présent disponibles dans l'espace partagé.

A cette occasion **Convergence** demande si la liste des agents de l'EPI, disponible dans l'espace partagé, peut-être actualisée, car elle est très vite obsolète en raison des mouvements de personnel.

⇒ Dominique Benoit informe qu'elle sera mise à jour 2 fois par an : en juin et en décembre.

Point d'information : pas de vote

Point n°5 – Retour sur la visite de site du 28 février 2020 au 2 bis avenue Clément Ader 78 000 Versailles

- ⇒ Pierre Nougarède rappelle les raisons du choix de ce site, notamment la multiplicité des utilisateurs et des véhicules y circulant. Cette visite a permis d'envisager des pistes d'améliorations et d'engager des échanges fructueux avec les autres utilisateurs de ce site. Ainsi un bilan a été transmis à la DIRIF et au CD78, mais cependant aucune date n'a encore été fixée pour la programmation des travaux.

Point d'information : pas de vote

Point n°6 – Calendrier prévisionnel des visites de site

Il est proposé, au titre de 2021, la visite du Centre d'Exploitation et d'Intervention de Saint-Cyr 69, boulevard Henri Barbusse 78 210 Saint-Cyr-l'Ecole (notamment en raison de la mise en place d'un système de vidéosurveillance).

La date reste à déterminer.

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

VOTE DU COLLEGE DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Pour	5	
Abstention		
Contre		
⇒	AVIS FAVORABLE	

Point n°7 – Questions diverses

Convergence :

Rappelle qu'à ce jour aucun rapport annuel d'activité de la médecine préventive, rapport sur la santé, la sécurité et les conditions de travail et programme d'actions n'ont été transmis pour l'année écoulée, ainsi que pour les années précédentes. Convergence demande à avoir des éléments d'information a minima sur la situation des agents au sein de l'EPI (notamment les remontées des assistants de prévention).

- ⇒ Il est précisé que les éléments concernant les agents MAD doivent être extraits des rapports respectifs du CD 78 et du 92. Cela est possible pour le 78, mais difficile pour le 92.
- ⇒ Il est proposé de travailler sur des items, à déterminer (modalités à définir).

Par ailleurs (suite à l'interrogation/demande de Convergence en préparation à ce CHSCT), tous les agents de l'EPI (pas que les MAD92) auront la possibilité de bénéficier du dispositif de dépistage Covid du Département des Hauts-de-Seine. Une communication devrait être envoyée aux agents pour les informer de cette possibilité

La date du prochain CHSCT n'est pas précisément fixée, mais est envisagée pour mars 2021.

En l'absence d'autre question, Monsieur Ghislain FOURNIER remercie chacun pour sa présence et lève la séance à 18h00 heures.

Le Président,


Ghislain FOURNIER
Président de la commission
Personnel, administration
générale

Le Secrétaire administratif,


Dominique BENOIT
Secrétaire général de
l'Etablissement public
interdépartemental

Le Secrétaire du CHSCT,


Hervé GENINASCA
Convergence

Annexe – point de situation du 6 novembre 2020

Service interdépartemental de l'archéologie préventive :

Sur les 24 agents en fonction actuellement au SAI 78-92 :

- 18 continuent à exercer leurs missions en présentiel, sur des chantiers extérieurs. Le déroulement des activités est encadré par plusieurs protocoles sanitaires spécifiques ;
- 1 agent est en arrêt maladie (fin de grossesse) ;
- 1 agent, identifié comme personne vulnérable, bénéficie du « télétravail prévention » à plein temps ;
- 4 agents alternent télétravail prévention (ou télétravail)/présentiel au sein de la résidence administrative, en fonction des nécessités de service. Pour ces agents, la nature des activités et l'organisation du travail sont planifiées deux semaines à l'avance, afin de minimiser le risque de croisement. Les règles de distanciation physique au sein de la résidence administrative sont toutefois facilement applicables dans la mesure où 75% des collaborateurs occupant habituellement les locaux sont en mission à l'extérieur, et ce pour plusieurs semaines encore (cf. supra).

Quelques cas contacts ont été déclarés, tous avérés négatifs après test de dépistage.

Service interdépartemental des agréments et des adoptions :

L'ensemble des missions du Service interdépartemental qui peuvent être assurées en télétravail le sont, qu'il s'agisse de la gestion administrative ou des missions de l'équipe psycho-sociale, dans la mesure où la totalité des agents sont dotés en matériel informatique portable, avec accès au réseau.

Nous avons maximisé l'utilisation des outils de visioconférence par rapport au premier confinement, notamment pour ce qui concerne la réalisation des entretiens d'évaluation avec nos usagers.

Concernant l'équipe psycho-sociale (12 agents), l'ensemble des entretiens d'évaluation de demande d'agrément et d'accompagnement post agrément seront réalisés en visio par les travailleurs sociaux et les psychologues du service.

Seules sont maintenues en présentiel les activités relatives au suivi d'enfants qui ne peuvent être réalisées à distance :

- Missions d'information et d'accompagnement des accouchements dans le secret au sein des maternités,
- Suivis des bébés nés dans le secret (à la maternité, transfert à la pouponnière, suivi à la pouponnière jusqu'au placement en vue d'adoption),
- Suivis après adoption, lors de l'arrivée de l'enfant dans sa famille (maintien en visites à domicile).
- Rencontres (au service ou dans la famille d'accueil) avec des enfants Pupilles de l'état dans le cadre des bilans de projet de vie déjà engagés.

Les professionnels qui assureront ces temps en présentiel seront dotés de masques chirurgicaux (pour eux et pour les usagers le cas échéant) et de gel hydro alcoolique.

En amont des visites à domicile, un mail est déjà envoyé à l'utilisateur pour qu'il puisse garantir que la distanciation physique pourra bien être assurée.

Concernant l'équipe administrative (7 agents), le nombre de jours de présence au service a été arrêté au vu de la stricte nécessité des missions.

4 agents viendront 1 jour par semaine (voire 1 jour par quinzaine pour 2 d'entre eux en fonction des nécessités), 2 agents viendront 2 jours par semaine, et un agent sera présent 3 jours par semaine.

L'organisation est prévue pour qu'un agent ne soit jamais seul sur le plateau et que les agents partageant un bureau commun ne soient pas présents de façon simultanée.

Le planning de chacun des agents sera ajusté autant que nécessaire en fonction des missions à remplir, en lien avec le manager.

La chef de service et son adjointe seront présentes 2 jours par semaine, en alternance, en ajustant leur présence à la nécessité du service.

Les temps de réunion d'équipe sont maintenus sur le rythme hebdomadaire habituel, en visio comme depuis plusieurs semaines.

Les collaborateurs ont été invités à maintenir le contact entre eux via les groupes Whatsapp déjà en place et Teams.

Le service diffusera, à l'ensemble des usagers ayant un dossier en cours, un mail/courrier les informant de la continuité des missions et des ajustements de formats d'entretien, afin de viser à limiter le nombre d'appels téléphoniques et mails entrants au service à ce sujet.

Direction interdépartementale de l'entretien et de l'exploitation de la voirie :

La mise en place depuis le 30 octobre d'un reconfinement nécessite de nouvelles dispositions d'organisation pour les missions d'entretien et d'exploitation de la voirie.

La situation diffère fondamentalement du confinement de printemps qui faisait suite à un hiver clément ayant généré peu de dégradations des chaussées. La 1^{ère} phase de confinement s'était déroulée avec une météo particulièrement favorable conjuguée à une très faible circulation sur les routes. Seules les missions d'exploitation de la voirie avaient été maintenues en présentiel avec des activités de surveillance/interventions curatives au cours desquelles des équipes réduites avaient pu préserver la sécurité du réseau routier. Les agents ne relevant pas directement des missions d'exploitation avaient télétravaillé dans la mesure du possible dans un contexte de ralentissement drastique des activités au niveau national.

Le contexte automnal s'avère donc différent avec un effort de maintien de l'activité qui implique donc des conditions de déplacement actives sur le réseau routier même si la circulation reste minorée par rapport à une situation normale. De plus, la période de viabilité hivernale (VH) est imminente et mobilisera donc les agents bien au-delà de missions de veille et de maintenance de sécurité du réseau. Le présentiel sera donc de mise pour certains agents (hors sensibilité covid s'entend) et le télétravail qui constitue la règle de base pour d'autres ne pourra donc pas être mis en œuvre systématiquement. Les agents de la voirie bénéficient donc, dans une très large majorité, d'une attestation les autorisant à se déplacer pour motif professionnel.

Les unités Entretien Exploitation ainsi que l'encadrement technique passent en organisation « VH » à partir du lundi 16 novembre 2020. Une vigilance particulière a été sollicitée pour les équipes d'exploitation avec des prises de postes décalées, voire l'instauration de travail posté afin de préserver la distanciation physique des agents dans les vestiaires ou réfectoires par exemple. Cette organisation est déclinée au sein de chaque service (voire chaque centre d'exploitation) en tenant compte des spécificités des locaux, du nombre d'agents et des exigences d'intervention... A noter également que le PC SITER constitue le poste de permanence en cas d'intervention curative VH et qu'une permanence y sera également assurée quotidiennement pour les activités de régulation du trafic.

Hors des missions d'exploitation, le maintien des activités du BTP conduit à poursuivre les chantiers en cours de réalisation ou de programmation avec une mobilisation en conséquence des équipes chargées du pilotage et de la gestion administrative des opérations d'entretien ou de modernisation du réseau. Une activité en présentiel sur site sera donc indispensable étant précisé que les agents et cadres concernés pourront naturellement recourir largement à du télétravail en accord avec leur chef d'unité hors des visites terrain.

Il est précisé qu'une journée de présentiel a été requis pour garantir la bonne coordination des activités par unité, cette journée étant pour des raisons sanitaires évidentes différente lorsque plusieurs unités occupent un même bâtiment. Il est également précisé le cas particulier des

secrétariats et gestionnaires comptables qui devront assurer une présence quotidienne (1 agent présent alterné avec un collègue en télétravail dans la mesure du possible) en lien avec le chef de service.

Secrétariat général :

Le secrétariat général continue à assurer la totalité des actions de coordination des activités de l'établissement.